

un plus de plus les relations d'étroite interdépendance entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement et réaffirmant les principes de la déclaration sur les relations avec les pays en voie de développement adoptée lors de la réunion ministérielle de 1975 de l'OCDE, les ministres ont reconnu l'urgence de promouvoir davantage la coopération avec les pays en voie de développement afin de renforcer la position de ces derniers au sein de l'économie mondiale.

Ils ont décidé d'un commun accord que la situation évolutive de l'économie mondiale permettait d'envisager un approfondissement et un élargissement des relations entre les deux pays. Ils ont convenu, en conséquence, que des représentants des deux pays devaient procéder le plus tôt possible à l'identification des secteurs économiques du Japon et du Canada qui seraient les plus susceptibles d'augmenter les occasions de coopération économique, au profit des deux pays. Les secteurs explorés comprendraient l'industrie de fabrication et toute la gamme des secteurs primaires; les représentants aborderaient également des sujets comme l'augmentation des possibilités d'investissements mutuellement avantageux, l'intensification des rapports entre les sociétés notamment par la voie d'entreprises en participation, les échanges scientifiques et technologiques et les conditions offrant des garanties accrues au chapitre des approvisionnements et de l'accès aux marchés.

Les ministres se sont dit satisfaits que des représentants des deux gouvernements aient étudié la possibilité de reviser l'accord commercial entre le Japon et le Canada, à la lumière des résultats obtenus à la suite des entretiens entre les premiers ministres du Japon et du Canada en septembre dernier.

Notant avec satisfaction l'accroissement rapide des échanges commerciaux entre les deux pays, ils ont réaffirmé leur intention de promouvoir une plus grande libéralisation dans ce domaine et de dissuader toute mesure protectionniste.

Notant qu'une augmentation du volume des échanges de capitaux entre les deux pays pourrait resserrer et faire progresser les relations économiques entre le Japon et le Canada, les ministres ont convenu que les politiques des

deux pays en matière d'investissements étrangers devraient être orientées de façon à faciliter la réalisation de cet objectif.

Les ministres se sont dits satisfaits des indications récentes d'un élargissement de la coopération entre les deux pays dans les secteurs de la science et de la technologie.

L'on a discuté de la situation actuelle dans le domaine de l'aviation civile et l'on a noté le besoin de faire progresser les relations canado-japonaises dans ce secteur, au profit des deux parties.

Ils ont pris note des progrès réalisés dans les négociations visant la conclusion d'un accord culturel entre les deux pays, dans l'esprit du communiqué conjoint émis par les premiers ministres du Japon et du Canada en septembre 1974 et ils ont souhaité la conclusion prochaine de cet accord. Les ministres ont également noté avec satisfaction que les programmes de promotion des relations avec les universités, envisagés par les deux premiers ministres en septembre 1974, étaient maintenant rendus au stade de l'élaboration et ils ont exprimé le voeu que ces programmes soient mis en oeuvre le plus tôt possible.

Les ministres se sont réjouis du fait que la septième réunion du comité ministériel Canada/Japon ait élargi les possibilités d'établir des rapports personnels entre les dirigeants des deux pays, et qu'elle a contribué du fait même dans une large mesure à renforcer davantage ce climat de compréhension et de confiance mutuelles. A cet égard, les ministres canadiens ont transmis l'invitation faite par leur gouvernement de tenir au Canada la prochaine réunion du comité et les ministres japonais ont gracieusement accepté l'invitation.

Service d'aide juridique à Dorval

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang et le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras ont annoncé l'inauguration d'un service expérimental d'aide juridique à l'intention des personnes qui sollicitent leur admission au Canada à l'aéroport international de Dorval à Montréal.

Ce service, qui a été mis sur pied à titre expérimental pour une période d'un an, sera offert en collaboration avec le Centre communautaire juridique de

Montréal. Endossé par le ministère de la Justice du Québec, il sera financé conjointement par les ministères de la Justice et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La subvention fédérale est de \$29,700.

Le personnel du service comprendra un avocat à plein temps, un étudiant en droit et une secrétaire qui auront un bureau à l'aéroport de Dorval. Ce service d'aide juridique sera à la disposition des personnes tenues de se présenter devant les enquêteurs spéciaux de l'immigration et qui peuvent ensuite faire l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Le service fonctionnera en étroite collaboration avec les organismes bénévoles qui s'occupent présentement des immigrants dans la région de Montréal.

En annonçant ce nouveau projet, les ministres ont fait remarquer que celui-ci était différent d'autres initiatives du genre, y compris un projet-pilote mis sur pied à Toronto et également financé par les autorités fédérales. Le projet montréalais durera une année entière et un avocat d'expérience y sera attaché.

Parc national de Banff

M. Judd Buchanan, ministre des Affaires indiennes et du Nord, a annoncé récemment la création d'une commission chargée d'ébaucher des projets d'administration locale pour le lotissement urbain de Banff. Ce geste constitue une étape visant à assurer aux résidents de cette municipalité une participation accrue à la gestion de leur localité.

Parcs Canada administre le lotissement urbain de ce parc national de 2,500 milles carrés, situé du côté albertain des montagnes Rocheuses. Il bénéficie pour ce faire des recommandations et des conseils du Comité consultatif de Banff.

La nouvelle commission provisoire d'administration étudiera le mode actuel d'administration du lotissement et envisagera d'autres possibilités. De plus, elle cherchera à apporter des solutions à la question des baux à long terme.

Ce mode d'administration devra aussi s'inscrire dans les objectifs visés par la création du parc et respecter la politique des parcs nationaux.